

Document de référence QUALIROUTES – A – 1/5

**Complément au document de référence
QUALIROUTES-A-1
pour l'application des marquages routiers**

Complément au document de référence QUALIROUTES-A-1 pour l'application des marquages routiers.

Ce complément précise les points qui doivent faire l'objet d'un contrôle dans le cadre du plan qualité (PQ) de l'entreprise adjudicataire en ce qui concerne la mise en œuvre des marquages routiers ainsi que les fréquences minimales de contrôle requises.

1. Fourniture du plan qualité pour la mise en œuvre des marquages routiers

Selon le délai prévu par le document QR-A-1 (soit min. 15 jours avant mise en œuvre des marquages), l'adjudicataire remet au pouvoir adjudicateur le plan qualité du chantier de réalisation des marquages routiers (selon les prescriptions du 4.2. du document QR-A-1). Cette phase constitue un point d'arrêt.

Les procédures de contrôles des dosages et des quantités de produits de marquage appliqués sont intégrées dans le plan qualité et soumises à l'approbation du pouvoir adjudicateur.

Ce plan qualité doit de plus reprendre les documents et procédures exigés aux points 1.1. et 1.2. ainsi que les procédures de contrôles exigées au 2.3.

1.1. Choix des produits

L'adjudicataire soumet au pouvoir adjudicateur un dossier technique par produit proposé (produit de base du marquage, produit de saupoudrage et, le cas échéant, système¹ appliqué) reprenant les certifications réglementaires (marquage CE) et/ou volontaire, ou les résultats des essais, démontrant leur conformité aux exigences du CCT Qualiroutes.

Dans le cas où le produit ne dispose pas d'une certification volontaire, il fait l'objet d'une réception technique préalable par le pouvoir adjudicateur. Ces essais sont exécutés conformément au chapitre C. 52. du CCT Qualiroutes et sont à charge de l'adjudicataire.

Cet examen constitue un point d'arrêt; le début de l'application n'étant autorisé qu'après accord écrit du pouvoir adjudicateur.

1.2. Procédures relatives au contrôle des produits composant les marquages

Tous les produits utilisés pour l'application du marquage répondent aux spécifications du CCT Qualiroutes (C. 52.).

Chaque livraison à l'applicateur est accompagnée d'un document donnant les caractéristiques du produit fourni selon les prescriptions de la certification réglementaire (marquage CE) et/ou volontaire. Chaque fois qu'il est livré, l'applicateur des marquages effectue une vérification de la conformité des produits reçus et tient un registre dans lequel chaque matériau fourni est enregistré.

¹ Pour la définition d'un "système de marquages routiers", cfr point L 4.2.1.1 du CCT Qualiroutes

Par fourniture, sont au moins enregistrés:

- la date de livraison,
- le type de produit,
- le fournisseur,
- la quantité livrée,
- le(s) n° de lot(s),
- le cas échéant, le numéro du (des) certificat(s) des produits utilisés.

Tous les produits nécessaires au marquage routier doivent être stockés de manière appropriée selon les recommandations du producteur. Les températures minimale et maximale de stockage sont indiquées par le fournisseur des matériaux de marquage routier.

2. Plan de contrôle

Les contrôles et fréquences minimaux suivants sont prévus dans le plan qualité et font l'objet d'enregistrements.

2.1. Produits fournis sur le chantier

- Contrôle systématique des étiquettes (ou bons de livraison) des produits utilisés – Point critique.

La traçabilité de l'identification des produits en vrac doit être assurée.

- Contrôle organoleptique – Aspect normal par rapport à la couleur, l'homogénéité et l'aspect du produit A chaque utilisation sur chantier

2.2. Sur chantier: état du revêtement et signalisation

- o Contrôle de l'état du revêtement routier et de l'éventuel marquage routier existant.
Avant application

L'applicateur de marquages s'assure que le revêtement routier:

- a été débarrassé de toute pollution influençant le comportement du marquage routier,
- est sec et désherbé,
- est dépourvu de résidus salins des sels d'épandage à la surface,
- est suffisamment régulier pour que le marquage routier puisse être effectué dans les règles avec le matériel disponible,
- a une température adaptée au produit de marquage routier utilisé.

- o Mise en place de la signalisation routière adéquate.
Avant application

2.3. Application (sur chantier)

2.3.1. Contrôle des conditions climatiques

- o Suivi de l'évolution des conditions climatiques en continu
- o Mesurage et enregistrement de la température de l'air et du revêtement

Avant le démarrage du chantier et toutes les 2 heures en cas de doute et/ou lorsque les conditions d'application sont proches des limites prescrites par le fabricant

- o Mesurage et enregistrement du degré d'humidité de l'air

Avant le démarrage du chantier et toutes les 2 heures en cas de doute et/ou lorsque les conditions d'application sont proches des limites prescrites par le fabricant

2.3.2. Application du marquage

- o Mesure du dosage de chaque produit appliqué
Au moins une fois par 500 m²
et au minimum en début de chaque demi-journée de marquage
(mesure du dosage humide selon l'annexe C de la NBN EN 1824)

Le dosage des produits de marquage routier appliqués doit correspondre, sur les autoroutes et les routes à 2*2 voies, à la quantité prescrite par l'attestation d'aptitude à l'emploi ("ATG systèmes Baillonville"), et, sur les autres voiries, à celle recommandée dans l'ATG produit.

- o Contrôle visuel de la répartition uniforme de l'application En continu
- o Mesurage de la géométrie des marquages appliqués
Par géométrie, au moins une fois par 500 m² et au minimum une fois par jour
- o Contrôle de la consommation des produits utilisés
En fin de travail quotidien

2.4. Enregistrements de travail (sur chantier)

Un rapport de travail quotidien est rédigé (cf. modèle de fiche type en page 5).

Ce rapport de travail contient:

- le n° des routes + bornes kilométriques,
- le CSC concerné.
- la date + l'heure de début et fin d'application,
- les quantités utilisées de tous les produits nécessaires au marquage routier, ainsi que les numéros des lots des produits utilisés,
- la superficie marquée,
- éventuellement, la machine utilisée,
- les remarques du contremaître mentionnant les problèmes rencontrés,

3. Dossier à rentrer pour la réception provisoire

A l'achèvement des travaux et en vue de la réception provisoire, l'adjudicataire remet au pouvoir adjudicateur un dossier reprenant l'ensemble des documents établis dans le cadre de la mise en œuvre du présent plan qualité. Ceci constitue le dernier point d'arrêt de la procédure.



Application des marquages routiers

Fiche Plan Qualité

Qualiroutes - A - 1/5

Localisation : _____ Route : _____ Borne Km : _____

CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES

Libellé du CSC : _____ Date : ____ / ____ / ____

Avant application

Type de revêtement : _____ → Etat : _____
Type de marquage existant : _____ → Etat : _____
Machine : _____

Conditions climatiques

Heures	Avant Application	h	h	h
T° air				
T° sol				
% Humidité Air				

Application du marquage

Heures Début : ____ : ____ Fin : ____ : ____

DOSAGES EN COURS DE JOURNÉE (+ CONTRÔLE VISUEL)

Heures	Début Matin	h	Début Après-midi	h
Système				
- Produit de marquage				
= Produit de saupoudrage				

Rapport journalier - Surface / Quantités

TYPES DE MARQUAGES	SURFACE (M ²)	PRODUIT DE MARQUAGE	PRODUIT DE SAUPOUDRAGE
Rive droite continue			
Rive gauche continue			
Axe 1			
Axe 2			
Axe 3			
Marques figuratives			
Autres (à définir)			

Produit de marquage : _____ Produit de saupoudrage : _____
→ N° de lots : _____ → N° de lots : _____

Remarques et commentaires à rédiger au verso